



République Française

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil  
JNV/CB/LL  
N° DC-2023-002

### DÉCISION DU MAIRE

**Objet** : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 Juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame LECOQ épouse FRANÇOIS Carole visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

### DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 2897 à Madame LECOQ épouse FRANÇOIS Carole domiciliée à Quiévrechain (Nord) – 45 rue du Quesnoy.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 26 mai 2022 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de SOIXANTE DEUX EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 04 janvier 2023

Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le  
et de la publication le



Isabelle DUPONT